

N.R. : CCAS/MRC/

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 5 JUIN 2013 A 18 H  
Le compte-rendu succinct a été affiché le 10 Juin 2013  
et publié sur le site internet**

**Date de la convocation : 31 Mai 2013**

**Nombre d'administrateurs en exercice : 16**

**Présent(es) : 7                      Votants : 7**

L'an deux mille treize le cinq Juin à 18:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS.

**Présents :**

**M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI**

**Excusé(es) ayant donné pouvoir : Néant**

**Absent(es) ou excusé(es) :**

**M. FERRARI, M. HISSETTE, Mme BRACHET, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme LANDE, Mme JULLIARD, Mme COSTA**

**Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**Administration : Administration Générale - Questure CCAS**

**Réf. : MRC**

## OUVERTURE DE LA SEANCE

---

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de M. Hervé HAVRE, Vice-Président qui présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et d'autres membres absents.

Cette séance fait suite à celle qui n'a pu se dérouler Jeudi 30 Mai dernier, le quorum n'ayant pu être atteint.

M. Hervé HAVRE rappelle sur ce point aux administrateurs présents, comme il l'a fait le 30 Mai dernier, que le Conseil d'Administration du CCAS est une instance officielle à prioriser et remercie particulièrement les administrateurs présents qui se sont déplacés également le Jeudi 30 Mai.

Il insiste sur le fait qu'un pouvoir ne vaut pas une présence, les pouvoirs n'étant pas comptabilisés dans le quorum.

Le Vice-Président fait procéder à l'appel par la Questure. Le quorum n'est pas atteint, mais conformément à la réglementation, la séance peut débuter.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 18 Avril dernier est adopté à l'unanimité.

### 2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

RAPPEUR			Vote de la délibération
M. HAVRE	1	Versement d'une gratification à un stagiaire en charge d'une mission répondant à un besoin spécifique à l'EHPAD	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	2	Renouvellement de la Convention avec la Banque Alimentaire	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	3	Renouvellement de convention pour interventions de prestations de coiffure à la Résidence entre le CCAS/EHPAD et deux professionnelles	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	4	Signature d'une convention de prestation medico technique type B entre le CCAS/EHPAD et la société AGIR à DOM	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	5	Signature d'une convention de prestation medico technique type A entre le CCAS/EHPAD et la société AGIR à DOM	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	6	Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Trièves pour le fonctionnement d'activités du Centre de Planification et d'Education Familiale à Monestier de Clermont	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour

M. HAVRE	7	Signature d'une convention avec le Laboratoire Médi Bio à VIF pour le fonctionnement d'activités du Centre de Planification et d'Education Familiale à Monestier de Clermont	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	8	Signature d'une convention avec le Cabinet d'Infirmières de la Maison Médicale de Monestier de Clermont pour le fonctionnement d'activités du Centre de Planification et d'Education Familiale à Monestier de Clermont	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	9	Signature d'une convention avec la Pharmacie REYMERMIER pour le fonctionnement d'activités du Centre de Planification et d'Education Familiale à Monestier de Clermont	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	10	Signature d'une convention avec PROXYDIAB pour une action de dépistage du diabète	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	11	Déroulement des activités concernant le "mois de l'accessibilité 2013" du 15 septembre au 15 octobre 2013	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
M. HAVRE	12	Organisation d'une sortie socio-culturelle à la journée sur Marseille dans le cadre des actions "inter-génération et culture"	<b>A l'unanimité</b> 7 voix pour
		Informations sur les actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	
		Questions et informations diverses	

**ORDRE DU JOUR**  
**Délibérations**

**RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

**DELIBERATION N° 1** : Versement d'une gratification à un stagiaire en charge d'une mission répondant à un besoin spécifique à l'EHPAD

Monsieur le Vice-Président expose qu'un étudiant en Master santé publique 1ère année de l'université Bordeaux Segalen est accueilli en stage du 16 avril au 16 août 2013 à l'EHPAD. Son travail portera sur le circuit du médicament en EHPAD sans pharmacie à usage intérieur (PUI).

Au vu de la spécificité et de la technicité de la mission confiée à ce stagiaire et du niveau de qualification de ce dernier, Monsieur le vice-président propose d'attribuer une gratification d'un niveau mensuel équivalant à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (valeur au 1er janvier 2013).

Cette gratification mentionnée par la convention de stage entre L'EHPAD et l'Université Bordeaux Ségalen, 146 rue Léo Saignat 33076 Bordeaux lui sera versée durant son stage. Le stagiaire fournira, au terme de son stage, un rapport écrit à la collectivité.

Le Conseil d'administration

Après en avoir délibéré,

DECIDE de d'attribuer une gratification d'un niveau mensuel équivalant à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale (valeur au 1er janvier 2013).

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**ACTION SOCIALE**

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

**DELIBERATION N° 2** : Renouvellement de la Convention avec la Banque Alimentaire

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération n° 47-2011 du 12/07/2011 le Conseil d'Administration a validé l'ouverture d'une Épicerie Sociale et Solidaire. Aussi, une convention de partenariat a été signée avec la banque alimentaire pour l'acquisition de denrées de longue conservation le 12/07/2011. Un nombre de colis sera commandé pour la semaine ou pour le mois par le gestionnaire de l'épicerie sociale et solidaire. Le coût du colis est facturé à 0,45 centimes par la banque alimentaire.

Considérant que la délibération n° 48-2011 du 12 juillet 2011 est arrivée à échéance le 31 août 2012,

Le Conseil d'Administration

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ce partenariat,

VU l'avis de la Commission Municipale n°6 «solidarités » en date du 2 mai 2013,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE d'autoriser le Président à signer cette nouvelle convention à compter du 1er Septembre 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**EHPAD**

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

**DELIBERATION N° 3** : Renouvellement de convention pour interventions de prestations de coiffure à la Résidence entre le CCAS/EHPAD et deux professionnelles

Monsieur le Vice-Président informe,

Dans le cadre des prestations complémentaires apportées aux Résidents, la mise en place d'un service de coiffure dans un local de la Résidence en 2011 a été une expérience positive.

Il convient de renouveler les conventions entre le CCAS et les deux coiffeuses professionnelles pour réactualiser l'annexe technique qui reprend les aspects de la rémunérations et d'éventuels ajouts au contrat.

Monsieur le Vice-Président propose :

De valider cette proposition et d'autoriser le Président du CCAS à renouveler la signature d'une convention avec chacune des intervenantes.

Les professionnelles sont tenues de respecter les termes de la convention.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

VU l'avis de la Commission Municipale n°6 «Solidarités » en date du 2 mai 2013

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions et ce, pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 4** : Signature d'une convention de prestation medico technique type B entre le CCAS/EHPAD et la société AGIR à DOM

Monsieur le Vice-Président informe,

La Société AGIR à DOM intervient au sein de la Résidence pour la location de dispositifs médicaux et un service d'assistance.

Il convient de signer une convention pour préciser les conditions de cette prestation.

La facturation des prestations se fera sur la base du tarif joint en Annexe de la convention.

Monsieur le Vice-Président propose :

De valider cette proposition et d'autoriser le Président du CCAS à signer une convention avec l'intervenant.

La Société est tenue de respecter les termes de la convention.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

VU l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » en date du 2 mai 2013

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 5** : Signature d'une convention de prestation medico technique type A entre le CCAS/EHPAD et la société AGIR à DOM

Monsieur le Vice-Président informe,

La Société AGIR à DOM met à disposition gracieuse des extracteurs d'oxygène avec bouteille à oxygène pour les besoins de certains Résidents.

Il convient de signer une convention pour préciser les conditions de la mise à disposition gracieuse.

Monsieur le Vice-Président propose :

De valider cette proposition et d'autoriser le Président du CCAS à signer une convention avec l'intervenant.

La Société est tenue de respecter les termes de la convention.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

VU l'avis de la Commission Municipale n°6 en date du 2 mai 2013

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

<b>CENTRE DE PLANIFICATION</b>
--------------------------------

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS
--

**DELIBERATION N° 6** : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Trièves pour le fonctionnement d'activités du Centre de Planification et d'Education Familiale à Monestier de Clermont

Monsieur le Vice-Président informe :

Le Centre de Planification et d'Education Familiale va assurer la permanence d'une conseillère conjugale à Monestier de Clermont le mardi après-midi tous les 15 jours.

Monsieur le Vice-Président propose :

De passer convention avec la communauté des communes du Trièves dont le siège social est situé à Monestier de Clermont 38650 , 300 chemin du Ferrier afin que le coût de la prestation puisse être remboursé au CCAS de la ville de Pont de Claix

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 « Solidarités » en date du 2 mai 2013,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter cette proposition et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui prend effet le 1er Juin 2013 jusqu'au 31 Décembre 2013.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 7** : Signature d'une convention avec le Laboratoire Médi Bio à VIF pour le fonctionnement d'activités du Centre de Planification et d'Education Familiale à Monestier de Clermont

Monsieur le Vice-Président informe que :

Dans le cadre de la mise en place du fonctionnement d'activités du centre de planification et d'éducation familiale à Monestier de Clermont, il est nécessaire de signer avec le Laboratoire MEDIO BIO à VIF 7, place des onze Otages, une convention pour définir les conditions dans lesquelles le Laboratoire effectuera ses missions.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 « Solidarités » en date du 2 mai 2013,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Laboratoire Medi Bio dans le cadre de la mise en place du fonctionnement des activités du centre de planification et d'éducation familiale à Monestier de Clermont, avec prise d'effet au 1er juin 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 8** : Signature d'une convention avec le Cabinet d'Infirmières de la Maison Médicale de Monestier de Clermont pour le fonctionnement d'activités du Centre de Planification et d'Education Familiale à Monestier de Clermont

Monsieur le Vice-Président informe :

Dans le cadre de la mise en place du fonctionnement d'activités du centre de planification et d'éducation familiale à Monestier de Clermont, 38650 il est nécessaire de signer avec le Cabinet d'Infirmières de la maison médicale 33 Grand Rue 38650 Monestier de Clermont, une convention pour définir les conditions dans lesquelles il effectuera ses missions.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 en date du 6 juin 2013

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le cabinet d'infirmières dans le cadre de la mise en place de l'antenne du centre de planification et d'éducation familiale à Monestier de Clermont.

Cette convention prend effet le 1er Juin 2013 jusqu'au 31 Décembre 2013.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 9** : Signature d'une convention avec la Pharmacie REYMERMIER pour le fonctionnement d'activités du Centre de Planification et d'Education Familiale à Monestier de Clermont

Monsieur le Vice-Président informe que :

Dans le cadre de la mise en place du fonctionnement d'activités du centre de planification et d'éducation familiale à Monestier de Clermont, 38650 il est nécessaire de signer avec la Pharmacie REYMERMIER 58, Grand Rue à Monestier de Clermont, une convention pour définir les conditions dans lesquelles elle effectuera ses missions.

Le Conseil d'Administration,

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » du 2 mai 2013

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Pharmacie REYMERMIER dans le cadre de la mise en place du fonctionnement d'activités du centre de planification et d'éducation familiale à Monestier de Clermont, avec prise d'effet au 1er juin 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

<b>SANTE - HANDICAP</b>
-------------------------

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS
--

**DELIBERATION N° 10** : Signature d'une convention avec PROXYDIAB pour une action de dépistage du diabète

Monsieur le Vice- Président informe :

Le CCAS souhaite instituer avec l'association PROXIDIAB 38 un partenariat en faveur de la prévention et de la prise en charge de l'obésité . Une demi-journée d'action est prévue le 27 juin 2013. Suite à cet événement ponctuel, l'idée est de constituer un groupe d'habitants ayant pour objectif d'identifier les besoins réels des diabétiques en précarité sur la commune afin de créer un réseau communautaire sur le territoire.

Monsieur le Vice- Président propose :

De procéder à la signature d'une convention avec l'association PROXIDIAB 38 19, avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble.

D'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 11** : Déroulement des activités concernant le "mois de l'accessibilité 2013" du 15 septembre au 15 octobre 2013

Monsieur le Vice-Président informe :

Le CCAS de Pont de Claix, qui œuvre activement pour le handicap aussi bien au sein de ses différentes instances politiques, telles que la Commission Communale Pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap qu'au travers de diverses actions envers les citoyens et les agents de la ville, a décidé cette année de s'impliquer totalement dans le mois de l'accessibilité et de se rattacher comme d'autres communes de l'agglomération à cette action phare et médiatique.

Monsieur le Vice-Président propose :

Le mois de l'accessibilité 2013 se déroulera du 15 septembre au 15 octobre 2013, l'objectif pour Pont de Claix étant de s'impliquer et d'y rattacher plusieurs services de la ville et du CCAS.

Pour ce faire, plusieurs actions seront menées aussi bien envers les enfants que les adultes avec en premier lieu la création d'une mallette pédagogique.

#### **La mallette pédagogique :**

Le service handicap souhaite créer une mallette pédagogique avec divers outils de sensibilisation aux handicaps qui servira aussi bien au « mois de l'accessibilité » que tout au long de l'année.

Cette mallette sera constituée de :

- 3 casques anti-bruit (handicap auditif)
- 4 masques de chantier dont les verres auront été modifiés ou filtrés (mise en situation handicap visuel ou DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age).
- Une canne blanche rétractable (handicap visuel)
- Des bandeaux noirs opacifiants
- Une dizaine de livres enfance jeunesse qui traitent du handicap
- Le loto des odeurs (handicap visuel)
- Des balles multi-sensorielles (balles à picot).
- Le jeu MIROGOLO (jeu de dessin qui met les joueurs en situation de troubles visuels).

Certains objets seront achetés à cette occasion pour la création de la mallette, d'autres seront empruntés à d'autres services tels que la crèche ou la ludothèque par exemple.

L'objectif étant de faire tourner la mallette pédagogique au sein des différents services aussi bien durant le mois de l'accessibilité que tout au long de l'année.

## Le planning prévisionnel des actions :

### → Les écoles maternelles :

Un travail autour du livre pour les plus petits commencera dès le mois de septembre avec les ATSEM des écoles maternelles. Les livres seront choisis et travaillés au préalable avec la référente handicap lors de réunions entre avril et juin afin que cette action soit opérationnelle dès la rentrée scolaire de septembre.

De plus, 2 matinées de sensibilisation aux handicaps animées par les deux Référents handicap sont prévues pour toutes les ATSEM les mardi 9 juillet et mercredi 10 juillet matin en partenariat avec les affaires scolaires et le péri-scolaire.

### → Les écoles primaires :

Une animation autour du handicap est prévue la semaine du 14 au 18 octobre à raison d'une école par jour avec une sensibilisation au handicap différente d'une école à l'autre.

*Voir annexe tableau des actions*

Les 2 référents handicaps interviendront sur le temps péri-scolaire du midi et du soir, avec la ludothécaire pour les animations de jeu spécifique.

Une séance de conte, traduite en Langue des signes est à l'étude. L'association AuponKiconta a donné son accord pour la lecture du conte. Reste à trouver une association de traduction en LSF qui souhaiterait s'investir dans le projet.

### → Repas dans le noir et semaine du goût :

La semaine du goût se déroulant du 14 au 19 octobre, durant la même période que le mois de l'accessibilité, il semble intéressant de mutualiser les 2 actions en proposant aux habitants un repas dans le noir organisé avec les 2 centres sociaux, le mardi 15 octobre au soir.

### → Flottibulle :

Dans le cadre des activités organisées par les éducateurs sportifs rattachés à Flottibulle, les éducateurs proposent une journée de sensibilisation auprès, d'une part, des scolaires et d'autres part, des adultes lors des ouvertures au public début octobre. Il s'agira de mettre les Pontois qui le souhaitent en situation de personnes à mobilités réduite ou handicapée (un membre attaché, les yeux bandés, lunettes de piscines opaques..). Ce temps fort sera suivi d'un temps convivial autour d'un buffet d'natatoire.

### → Salle de musculation de l'Escale :

Dans une volonté de faire connaître l'activité physique adaptée aux personnes porteuses de handicap ou valides, la salle de musculation sera ouverte le mardi 24 et le jeudi 26 septembre aux personnes en situation de handicap.

**Le budget prévisionnel de l'action globale se décompose ainsi :**

- Mallette pédagogique : 350 € (Livres et matériels spécifiques)
- Association AuponKiconta : 100 €
- Traduction en Langues des Signes : Budget prévisionnel de 300 €
- Sport adapté Flottibulle : 200 € (Pot + achat de matériel en activité physique adaptée).
- Divers (matériel, pot d'accueil..) : 250 €

Total prévisionnel de 1200 €.

Le Conseil d'Administration,

Considérant que ce projet répond tout à fait aux axes majeurs définis par la Politique Municipale,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « solidarités » n° 6 en date du 2 Mai 2013,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE :

D'accepter cette proposition et de donner son accord pour l'organisation de cette action.

***Observations : Une information sera publiée dans « Sur le Pont »***

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

## ANNEXE

### TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS POUR LES ECOLES PRIMAIRES DU 14 AU 18 OCTOBRE 2013

#### MOIS DE L'ACCESSIBILITE 2013

	LUNDI 14 oct 2013	MARDI 15 oct 2013	JEUDI 17 oct 13	VENDREDI 18 oct13
<b>Péri scolaire midi</b> 11H30 / 13H30	<b>École Jules Verne :</b> - Parcours en fauteuil roulant	<b>École des Iles de Mars :</b> - Déambulation les yeux bandés et cannes blanches	<b>École Villancourt :</b> - Mise en situation de handicap auditif avec casques anti bruit et initiation LSF	<b>École Jean Moulin :</b> - Conte traduit en LSF (à confirmer si nous pouvons le mettre en place 2 fois dans le même journée). - Sensibilisation autour du livre
<b>Péri scolaire soir</b> 16H30 / 18H00	<b>École Jules Verne :</b> - Parcours en fauteuil - Jeu Mirogolo avec la Ludo (à confirmer) + libre accès à la mallette	<b>École des Iles de mars :</b> - Parcours avec lunette déformante et canne blanche - Loto des odeurs + libre accès à la mallette	<b>École Villancourt :</b> - Mise en situation de handicap auditif et LSF - + libre accès à la mallette	<b>École Jean Moulin :</b> - Conte traduit en LSF à - Sensibilisation autour du livre + libre accès à la mallette
18H30 / 22H00		<b>Repas dans le noir avec les centres sociaux</b>		

## CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

**DELIBERATION N° 12** : Organisation d'une sortie socio-culturelle à la journée sur Marseille dans le cadre des actions "inter-génération et culture"

Monsieur le Vice-Président informe :

Depuis 2008, les actions culturelles et sociales valorisent les racines communes de nombreux Pontois originaires d' Espagne, Italie, Turquie, Algérie, Maroc etc... afin d'y trouver l'inspiration pour notre avenir.

Les actions placées sous le terme « inter-génération et culture » peuvent prendre des formes multiples, l'objectif étant de favoriser le rapprochement de toutes les générations et le renforcement des liens familiaux et sociaux, et de favoriser l'accès à la culture.

Le service culturel de la ville et le CCAS ont comme axe majeur de leurs projets le développement de la culture sous toutes ses formes, comme outil d'ouverture aux autres et au monde permettant de mieux vivre ensemble et souhaitent par le projet « Nos racines Pontoises : des Alpes au bassin Méditerranéen – Marseille Provence 2013 » donner aux Pontois l'occasion :

- de renouer avec leurs racines en leur permettant de découvrir ou redécouvrir leurs origines, à travers la culture méditerranéenne
- de participer à un grand événement culturel européen : Marseille Provence 2013 – Capitale Européenne de la Culture.

Monsieur le Vice-Président propose :

Ce projet consiste en une sortie socio-culturelle conviviale sur la journée à Marseille avec visites historiques et artistiques.

Cette sortie est ouverte pour 40 places moyennant une participation de 4 à 9 € par personne en fonction du quotient familial.

L'impact financier à charge de la collectivité sera de 580 € qui seront imputés sur le budget « sorties culturelles des Centres Sociaux – Budget Principal du CCAS ».

Les nouveaux crédits à inscrire en recettes, correspondant aux participations, se situeront entre 160 € et 360 € (en fonction du Q.F.).

Le Conseil d'Administration,

Considérant que ce projet répond tout à fait aux axes majeurs définis par la Politique Municipale,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « solidarités » n° 6 en date du 2 Mai 2013,

Après avoir entendu cet exposé,

D'accepter cette proposition et de donner son accord pour l'organisation de cette sortie.

**Observations** : Cette sortie s'est très bien déroulée et la Direction du CCAS a été sollicitée pour une autre sortie du même type.

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 7 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

### **3- DOSSIER(S) POUR AVIS**

**Centres Sociaux :**

Sorties culturelles autour des actions placées sous le terme « inter-générationnelles et culturelles : Retrouver nos racines Pontoises des Alpes au Bassin Méditerranéen – Marseille Provence 2013 – Capitale de la culture » (note concordante à la Commission n°5 « culturelle ») - Cf. délibération n° 12.

**Santé – Handicap**

Mois de l'accessibilité 2013 - Cf. délibération n° 11.

### **4- INFORMATION(S) DIVERSE(S) OU PROJET(S) EN COURS**

Bilan des aides au départ en vacances 2012 et perspectives 2013 (note concordante à la Commission n°3 « Affaires Scolaires-Enfance ») pour information - Cf. annexe.

### **5- INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS OU EN RETOUR DES REPRESENTATIONS**

#### **5.1 – Décisions de secours et aides sociales facultatives – comparatif 2011/2012**

AU COURS DES MOIS DE JANVIER À MAI 2013, 59 FOYERS ONT SOLlicitÉ LE CCAS, 57 AIDES ONT ÉTÉ ACCORDÉES.

Répartition par type d'aide	Janvier à mai 2013			Janvier à mai 2012		
	NB	montant des aides	%	NB	montant des aides	%
<b>Frais liés au logt :</b>						
Retards loyers privé				1	431,00 €	
Retards Loyers HLM	2	484,10		2	977,05 €	
Caution	1	315,00				
Hébergement Urgence	1	158,00		2	167,40 €	
Installation / Entretien	1	268,00		4	1 042,96 €	
<b>Sous-total logement</b>	<b>5</b>	<b>1 225,10 €</b>	<b>13%</b>	<b>9</b>	<b>2 618,41 €</b>	<b>22%</b>
<b>SANTE :</b>						
Prothèses						
Soins	1	300,00		3	440,00 €	
Factures	2	320,00		1	178,00 €	
Mutuelles				1	256,15 €	
<b>Sous-total santé</b>	<b>3</b>	<b>620,00 €</b>	<b>6%</b>	<b>5</b>	<b>874,15 €</b>	<b>7%</b>
<b>ALIMENTATION</b>	26	3095,00		23	2 296,38 €	
<b>ALIMENCAP</b>	4	350,00		13	1 070,00 €	
<b>Sous-total alimentation</b>	<b>30</b>	<b>3 445,00 €</b>	<b>36%</b>	<b>36</b>	<b>3 366,38 €</b>	<b>28%</b>
<b>EAU</b>	2	298,99		5	744,72 €	
<b>EDF</b>	1	130,00		2	330,00 €	
<b>GAZ</b>	2	566,41		3	486,57 €	
<b>Chauffage – fuel charbon</b>	2	1040,00				
<b>Sous-total énergie</b>	<b>7</b>	<b>2 035,40 €</b>	<b>21%</b>	<b>10</b>	<b>1 561,29 €</b>	<b>13%</b>
<b>ASSURANCES</b>	2	137,00		2	603,80 €	
<b>BOURSEJEUNE</b>	1	403,00		2	468,00 €	
<b>CHARGES Copropriété</b>	1	293,00		1	467,00 €	
<b>DIVERS</b>	5	863,61				
<b>FORMATION/SCOLARITE</b>				3	680,00 €	
<b>IMPOTS/TAXES</b>						
<b>RESTAURATION</b>				10	606,00 €	
<b>SUBSISTANCE (en attente de ressources)</b>						
<b>TELEPHONE</b>						
<b>TRANSPORT</b>				3	181,00 €	
<b>VACANCES</b>	3	550,00		1	410,00 €	
<b>Abrogation</b>				1		
<b>Report</b>	6			3		
<b>Refus</b>	10			2		
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>9 572,11 €</b>		<b>88</b>	<b>11 836,03 €</b>	

## 5.2 – Arrêtés et Décisions diverses

N°	LIBELLE	Date du dépôt en Préfecture
<b>Arrêtés</b>		
-	néant	-
<b>Décisions</b>		
2013_02	Autorisation de lancer et de signer un marché de fournitures de mobilier de bureau	14/05/13

## **6- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)**

### **6.1 - Repas des Aînés**

M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que le repas des aînés a remporté un très vif succès.

Le thème retenu pour cette année était celui des Tziganes et gens du voyage.

28 résidents de l'EHPAD y ont participé, ce qui est la première fois.

Il félicite les ateliers Marianne pour leur prestation concernant la décoration de la roulotte.

### **6.2 - U.N.R.P.A.**

M. Hervé HAVRE remercie l'UNRPA qui a remis, par l'intermédiaire de sa représentante, une rose à tous les résidents de l'EHPAD.

### **6.3 - E.H.P.A.D.**

M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que le Conseil Général de l'Isère a fait parvenir l'arrêté de tarification pour 2013.

Il souligne que la Procédure Contradictoire a abouti et que le résultat est supérieur aux espérances.

### **6.4 - ATELIERS D'ECRITURE AVEC YVES BEAL**

Spectacle à l'Amphithéâtre les 13 et 14 juin avec retours des ateliers à 18 h ou 20 h.

Travail effectué au sein de l'EHPAD, du Service Scolaire (une école des Iles de Mars et 2 écoles de Villancourt), de l'Espace Beausite et du Centre Social Jean Moulin (Groupes générations intermédiaires).

### **6.5 - ASSISES DE LA VIE EN E.H.P.A.D.**

Le 12 Juin se dérouleront les Assises de la Vie en E.H.P.A.D. en partenariat avec le F.P.H. et l'O.D.P.H.I.

### **6.7 - COMMISSION SECOURS**

M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que la Commission Secours initialement prévue le 12 Juillet 2013 a été reportée au 17 Juillet 2013.

## **Calendrier des prochaines réunions du Conseil d'Administration**

### Commission Municipale n°6 Solidarité Vie de la Cité :

- Jeudi 06 Juin 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

### Conseil d'Administration du CCAS :

- Jeudi 27 Juin 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Points divers : néant

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est levée à 19 H 30.

## A N N E X E

### L'AIDE AU DÉPART EN VACANCES - BILAN 2012 ET PERSPECTIVES 2013

#### I RAPPEL DU DISPOSITIF EN 2011/2012

L'année 2011 a vu la fusion des dispositifs d'aide aux vacances (familiales et collectives) dans un souci de lisibilité et de facilité. L'aide a été attribuée de manière forfaitaire en fonction du quotient familial du foyer. L'aide a été versée soit pour un départ en vacances collectives ou familiales (hébergement et/ou transports). Objectif : que les jeunes Pontois et leurs familles puissent partir en vacances.

Les montants de l'aide forfaitaire, ci-dessous, ont été votés par le conseil municipal du 21 avril 2011 et le conseil d'administration du CCAS du 28 avril 2011 - application de la grille des QF adoptée lors du conseil municipal du 24/06/2010 dans le « cadre de la politique tarifaire à mettre en œuvre à Pont de Claix ». Le 26 janvier 2012, le conseil d'administration du CCAS a confirmé la grille ci-dessous pour l'année 2012 ainsi que le Conseil Municipal en séance du 8 février 2012.

N° tranche	TRANCHE QF	Montant de l'aide Annuel et par enfant
1	moins de 400	250,00 €
2	de 401 à 550	210,00 €
3	de 551 à 700	180,00 €
4	de 701 à 850	155,00 €
5	de 851 à 1000	130,00 €
6	de 1001 à 1220	90,00 €
7	de 1221 à 1440	70,00 €

De plus, cette délibération a précisé les critères d'attribution comme suit :

Critères	À compter de 2012
Plafond nombre de jours	1 forfait annuel
Age des bénéficiaires - vacances collectives - vacances familiales	4 à 17 ans révolus 0 à 17 ans révolus
Période d'éligibilité : - 0 à 5 ans révolus (non soumis à l'obligation scolaire) - 6 à 17 ans révolus	- toute l'année  - exclusivement pendant les congés scolaires
Tranche de quotient	De 1 à 7
Quotient familial	Au 1er janvier – ressources année 2010
Plafond de l'aide	L'aide versée, à la famille, ne peut être supérieure aux dépenses engagées (location et/ou transport)

## II BILAN QUANTITATIF – aide forfaitaire annuelle - année 2012

**286 foyers pontois (291 en 2011)** ont bénéficié de cette aide au départ pour **581 enfants** (566 en 2011):

- **31 foyers (41 en 2011)** : 40 enfants (56 en 2011) en vacances collectives + 2 enfants dont le QF étaient supérieur à 1440 ont bénéficié de la réduction négociée auprès de la ligue et Aventures 05.
- **255 foyers (250 en 2011)** : 541 enfants (510 en 2011) en vacances familiales (location et/ou transport)

Vacances familiales et collectives						
Tr de QF	QF	Nb de foyers	Nb enfants	Nb de jours	Nb aide max versée	Total aides
1	<401	45	80	160	74	18 970,60
2	De 401 à 550	37	90	57	84	18 275,20
3	551 à 700	71	158	21	150	27 839,17
4	701 à 850	50	100	65	0	14 986,20
5	851 à 1000	26	48	20	47	6 228,00
6	1001 à 1220	40	76	108	73	6 916,00
7	1221 à 1440	17	29	8	29	2 030,00
Total		286	581	439	457	95 245,17

### Comparatif, par tranches de QF, départs en 2010 / 2011/2012

Tranches de QF	NB d'enfants en 2010	NB d'enfants en 2011	NB d'enfants en 2012
1	71	78	80
2	88	105	90
3	157	126	158
4	105	96	100
5	74	62	48
6	83	64	76
7	27	35	29
QF > 1440	10	/	/
Total	615	566	581

Au cours de l'année 2012, 15 enfants supplémentaires ont bénéficié de l'aide au départ en vacances.

## Synthèse bilans depuis 2008

	Nb d'enfants	Nb de foyers	Coût aide aux vacances (collectives +familiales)	Observations
2012	581	286	95 245,17 €	Aide forfaitaire
2011	566	291	92 479,59 €	Mise en oeuvre de l'aide forfaitaire
2010	615	316	126 764,29 €	
2009	545	283	130 374,46 €	
2008	496	272	117 221,50 €	

Vacances familiales						
Tr de QF	QF	Nb de foyers	Nb enfants	Nb de jours	Nb aide max versée	Total aides
1	<401	38	67	0	61	15720,60
2	De 401 à 550	33	85	0	79	17225,20
3	551 à 700	69	156	0	148	27479,17
4	701 à 850	44	94	0	0	14031,20
5	851 à 1000	24	46	0	45	5968,00
6	1001 à 1220	31	65	0	64	5846,00
7	1221 à 1440	16	28	0	28	1960,00
Total		255	541	0	425	88 230,17

- 541 enfants ont bénéficié de l'aide au départ en familles pour un montant total de 88 230,17 € soit une aide moyenne par enfant de 163 €.
- 19 enfants ont vu leur aide minorée compte tenu de la hauteur de la dépense engagée (facture de location et/ ou transport).
- 174 foyers soit 68% ont été aidés pour une location, 70 ont bénéficié de l'aide pour le transport soit 27 % et 11 foyers ont cumulé location et transport.

**LES DÉPARTS EN FAMILLE** : les foyers sont toujours très satisfaits et parfois, agréablement, surpris du montant alloué.

**Les familles dont le QF< 401 – moins d'enfants, départ en vacances plus difficile à envisager (budget) à rédiger**

De plus, depuis 2012 les bons vacances de la CAF sont utilisables dans des centres de vacances et campings labellisés VACAF soit 2 000 en France.

L'inscription peut se faire :

- par téléphone
- sur internet
- par courriel.

**PAS D'AGREMENT VACAF = PAS D'AIDE CAF**

## LES DÉPARTS EN CENTRES DE VACANCES :

### III PERSPECTIVES 2013

- **Départs en famille** : il est proposé un maintien de ce dispositif d'aide au départ pour l'année 2013.

**Quelle info auprès des familles ?**

**Info collective par les CESF ?**

**Le CCAS, via les aides facultatives, peut être sollicité pour les familles qui seraient en difficulté**

- **Départs en centres de vacances**
- **Au cours de l'année 2012, 581 enfants pontois, de 0 à 17 ans, sont partis en familles (en France, à l'étranger, et avec la possibilité d'utiliser les transports en commun) ou en vacances collectives.**

***Observations : M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que les Pontois sont très satisfaits de cette aide car elle leur permet de prendre des vacances en familles.***

***Mme Corinne GRILLET souligne l'augmentation des 3 derniers quotients ; ce qui a répondu aux besoins des foyers ayant des revenus moyens.***

***Elle précise que l'aide aux vacances s'applique à tous les séjours.***

***M. Hervé HAVRE informe les administrateurs de la poursuite du travail avec la CAF et les Centres Sociaux.***